

☺ Mettre en oeuvre les évolutions réglementaires impactant votre paie

Code
600273

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
990 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

PROCHAINES SESSIONS

- **LYON :**
17 mai. 2024
- **PARIS :**
18 juin. 2024
- **A DISTANCE :**
18 juin. 2024
- **PARIS :**
9 oct. 2024
- **LYON :**
22 nov. 2024
- **PARIS :**
6 déc. 2024
- **A DISTANCE :**
6 déc. 2024

🔗 [Voir toutes les sessions](#)

PUBLIC

Gestionnaires paie – Responsables paie – Responsables RH – Responsables administration du personnel – Comptables – Cabinets d'expertise comptable

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les évolutions réglementaires
- Sécuriser ses pratiques
- Intégrer les mises à jour concernant le bulletin de paie

Programme de la formation

Indemnités de rupture conventionnelle et de mise à la retraite à compter du 1er septembre 2023 : évolutions à prendre en compte

- Une harmonisation du régime social
- Le régime fiscal
- Exercices de mise en situation

Rappel sur les limites d'exonération des indemnités de rupture

- Les limites posées par l'article 80 CGI et les limites sociales
- Quelle application en paie ?
- Exercices de mise en situation

Mise en oeuvre du montant net social

- Modalités de calcul : quels sont les éléments à prendre en compte pour le calcul du montant net social
- Quelles évolutions pour la présentation du bulletin de paie ?
- QCM de validation & exercice de mise en situation

Publication du BOSS : précisions concernant les véhicules électriques

- Valorisation de l'avantage en nature véhicule : des avantages temporaires pour 2023 et 2024
- Quid des bornes de recharge électrique ?
- Exercices de mise en situation

Parmi nos formateurs



Stéphane Lizard

Consultant en ressources humaines, il a été responsable paie pour un cabinet d'expertise comptable et un grand groupe agroalimentaire. Son expertise terrain et pédagogique favorise l'acquisition de toutes les techniques de paie.

